

# RAPPORT

EISA

MISSION

D'EVALUATION

PREELECTORALE

---

*REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, Mars 2010*



# MISSION D'ÉVALUATION PRÉÉLECTORALE DE L'EISA EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

---

## INTRODUCTION

EISA a déployé une mission d'évaluation préélectorale en République Centrafricaine (RCA) pour étudier la situation politique et légale du pays avant la tenue des élections présidentielles et législatives, prévues pour le dimanche 25 Avril 2010. L'équipe a rencontré les différentes parties prenantes aux élections à Bangui, la capitale du Pays du 6 au 12 Mars 2010, ce qui leur a permis d'évaluer le niveau de préparation du pays pour les élections, de déterminer si la situation permettra la tenue d'élections crédibles, et de déterminer si EISA devrait déployer une mission d'observation électorale (MOE) en RCA.

La mission d'évaluation préélectorale était dirigée par Mr. Dieudonné TSHIYOYO (*Gestionnaire de Programmes, au Département des Elections et Processus Politiques a EISA*) et était composée des personnalités suivantes : Mr. Anselme SIAKAM NANA (*Chargé de Programmes, au Département des Elections et des Processus Politiques a EISA*) et Aimé Kouadio KONAN (*Assistant au Chef de Projet, EISA Côte d'Ivoire*).

Le déploiement de la Mission d'EISA est une partie des activités, rendue possible par une sous-subvention du National Democratic Institute for International Affairs (NDI).

## OBJECTIFS DE LA MISSION

Le but de la mission préélectorale était d'évaluer le niveau de préparation du pays pour les élections, ensuite de déterminer si les conditions pour la tenue d'élections crédibles existent, et enfin de déterminer si EISA devrait déployer une mission d'observation électorale en RCA.

Dans cette perspective, l'équipe devait rassembler, analyser et fournir toutes les informations contextuelles nécessaires pour la MOE projetée par EISA. L'équipe devait également évaluer les préparations techniques et les dynamiques politiques entourant la préparation des élections présidentielles et législatives en RCA. L'équipe devait enfin collecter toutes les informations nécessaires pour préparer la logistique relative au déploiement de la mission d'observation d'EISA. (Voir les **termes de référence** en pièce jointe)

## ACTIVITES DE LA MISSION

Durant sa visite, la mission d'EISA a entrepris les activités suivantes:

- Familiarisation avec le système politique et le processus électoral de la RCA en vue de préparer le terrain pour le déploiement d'une mission d'observation continentale d'EISA pour les élections présidentielles et législatives de 2010.
- Collecte de documents légaux relatifs au processus électoral en cours, suivie de leur évaluation en se basant sur la Déclaration de Principe pour l'Observation Internationale des Elections

- Réunions de consultation avec les parties prenantes au processus électoral pour évaluer le niveau de préparation pour les élections.

## **METHODOLOGIE DE LA MISSION**

La mission a tenu des réunions consultatives avec les principales parties prenantes au processus électoral en RCA, y compris avec la *Commission Electorale Indépendante* (CEI) établie en Août 2009 pour organiser et superviser le processus électoral. La mission a également rencontré un certain nombre de partis politiques, des membres du gouvernement, des organisations non-gouvernementales, les médias, ainsi que les organisations internationales qui soutiennent le processus électoral. Les conclusions de la mission sont basées sur ces consultations. L'équipe d'EISA s'est assurée que toutes les principales parties au processus aient été consultées, et a intégré leur opinion dans les recommandations de la mission.

## LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE: CONTEXTE POLITIQUE

|                     |  |
|---------------------|--|
| Population          | 4,422,000 (estimée en 2009)                              |
| Capitale            | Bangui   |
| Superficie          | 622,984 km <sup>2</sup> (240,534 sq. miles)              |
| Langues principales | Français (langue officielle) et Sango (langue nationale) |
| Monnaie             | Franc CFA Afrique Centrale (XAF)                         |

La République Centrafricaine (RCA) est un pays enclavé dans la sous-région Centrale du continent Africain, ayant pour pays limitrophes le Tchad (au Nord), le Soudan (à l'Est), la République Démocratique du Congo et la République du Congo (au Sud) et le Cameroun (à l'Ouest)

Le pays a été très instable depuis son indépendance de la France en Août 1960 et est un des pays les moins développés et des plus pauvres au Monde. L'histoire contemporaine de la RCA est caractérisée par une série de régimes autoritaires et de coups d'état, ainsi que par un interlude notoire comme empire sous Jean-Bedel Bokassa. L'ère Bokassa commença en décembre 1965 lorsque ce dernier, alors colonel dans l'armée, renversa David Dacko, le premier chef d'état du pays. Le régime brutal de Bokassa s'acheva en 1979 lorsque Dacko organisa un contrecoup et le renversa. En 1981, Dacko est à nouveau évincé du pouvoir, lors d'un coup organisé par le Général André Kolingba. La junte militaire introduit alors progressivement un système politique multipartite dans le pays, qui culmine avec l'organisation en Août 1993 d'élections présidentielles relativement compétitives. Kolingba obtient des résultats très faibles, et est éliminé au premier tour. Ange-Félix Patassé est finalement élu lors du second tour en Septembre.

Patassé est réélu pour un second mandat lors des élections présidentielles du 19 Septembre 1999, sous fond de tensions politiques extrêmes et de démantèlement de l'état. En conséquence, Patassé est confronté à des troubles politiques et sociaux incessants, qui résultent en un coup orchestré par le Général François Bozizé en Mars 2003. Une nouvelle constitution est approuvée par un référendum tenu le 5 Décembre 2004.

Bozizé remporte les élections présidentielles organisées en mars et mai 2005, et qui marquent la fin du processus de transition. Malheureusement, le pays sombre à nouveau dans les conflits lorsqu'une rébellion éclate dans le Nord du pays.

Un certain progrès vers une résolution du conflit est noté en 2008, lorsqu'un Dialogue Politique Inclusif ouvre la voie à un accord établissant une commission électorale indépendante et un gouvernement d'unité nationale, intégrant les groupes rebelles. Cependant, d'après le comité mis en place en janvier 2009, et chargé du suivi de l'exécution des recommandations établies par le Dialogue, la mise en place du processus a été lente, particulièrement pour les recommandations concernant la séparation effective des pouvoirs et la mise en œuvre d'un mécanisme de dialogue permanent entre les acteurs politiques.

Concernant la situation sécuritaire du pays, elle demeure très volatile avec des tensions récurrentes entre et à l'intérieur des parties politiques, alors que l'insécurité dans le Nord du pays persiste, liée aux activités des groupes rebelle et criminel. Le pays est également devenu un sanctuaire pour les groupes armés étrangers, y compris pour l'*Armée de Résistance du Seigneur* (LRA) de l'Ouganda. La présence de ces groupes sape l'autorité du gouvernement, qui demeure précaire en dehors de Bangui.

## CONCLUSIONS DE LA MISSION

En se basant sur les discussions lors des réunions entre EISA avec les différentes parties prenantes à Bangui, ainsi que sur l'information récoltée sur le terrain, voici un bref résumé des grands points essentiels identifiés par la mission et sur lesquelles elle formule ses conclusions et offre des recommandations appropriées.

### I. CADRE INSTITUTIONNEL ET SYSTEME ELECTORAL

Le cadre politique en RCA est basé sur un système semi-présidentiel, où le président est à la fois le chef de l'état et le chef du gouvernement, avec un Premier Ministre à part. Le pouvoir exécutif est exercé par le gouvernement. Le pouvoir législatif est exercé par le gouvernement et le parlement.

D'après la constitution de 2004, le Président est élu au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans, qui peut être renouvelé une fois. Pour qu'un candidat soit élu à la présidence de la République, il ou elle doit obtenir 50% du nombre total des votes plus une voix. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour, un second tour est organisé pour les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Le président peut dissoudre l'Assemblée Nationale et renvoyer le premier ministre à n'importe quel moment. Le premier ministre est nommé par le parti politique jouissant d'une majorité au sein de l'Assemblée Nationale.

Le parlement est composé d'une seule chambre de 105 membres, élus au suffrage universel direct pour 5 ans, en utilisant un système à deux tours. Avec ce système, si aucun candidat n'obtient de majorité absolue au premier tour, un second tour est organisé pour tout les candidats ayant obtenu au moins 10% des voix. Le candidat qui obtient alors le plus de voix est élu à la tête de la circonscription.

La RCA est dotée d'une Cour Constitutionnelle composée de 9 membres (3 nommés par le Président, 3 nommés par le président de l'Assemblée Nationale, et 3 élus par leurs pairs). Les juges de la Cour Constitutionnelle ont un mandat de 9 ans. Il existe également une Cour Suprême composée de juges nommés par le Président.

### II. LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (CEI)

Il est important de mentionner que la CEI n'est pas mentionnée dans la constitution de 2004. La CEI a été établie par le Code Electoral modifié du 2 Octobre 2009. Le Président Bozizé a signé un décret mettant en place la CEI le 3 Octobre et a nommé peu après les 30 membres de la coordination nationale de la CEI, issus des six groupes qui avait participé au Dialogue Politique Inclusif de décembre 2008. La présidence de la CEI est assurée par une personnalité neutre élue par les membres de la coordination nationale, sur propositions faites par le président de l'Assemblée Nationale et le premier ministre. Cette élection doit être approuvée par le Président. Le Pasteur Joseph Binguimalé a été élu comme président de la CEI le 12 octobre 2009 par la coordination nationale. Tous les membres de la commission ont été installés le 16 octobre 2009.

Le mandat et les pouvoirs de la CEI sont repris dans le chapitre III du code électoral. Les provisions pertinentes stipulent *inter alia* que la CEI est responsable pour 'la préparation, l'organisation et la supervision' des élections et référendum, en partenariat avec le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation<sup>1</sup>. La mission considère que cette provision établie une relation floue entre les deux structures, quant à la mise en place des opérations et activités électorales.

---

<sup>1</sup> Loi N°09.016 portant Code Electoral de la République Centrafricaine, 02 Octobre 2009, Article 10.

La CEI actuelle est composée de représentants de tous les groupes du Dialogue Politique Inclusif de 2008. Son mandat expire 45 jours après l'annonce des résultats définitifs de l'élection.<sup>2</sup> Etant donné que la CEI n'est pas un organe permanent, il y aura un problème de mémoire institutionnelle, ce qui a déjà été problématique lorsque les archives de l'enregistrement des électeurs de 2005 ont été 'perdus'.

La vue d'ensemble est que l'institution souffre d'un manque d'expertise et nécessite donc une formation plus en détail de ses membres pour qu'ils puissent acquérir les capacités nécessaires pour gestion efficace du processus électoral. De plus, la plupart des parties prenantes ont souligné la nature dysfonctionnelle de la direction de la CEI qui est le résultat d'un regroupement de différents intervenants, et les grands défis liés à l'organisation des élections. Il existe clairement un problème de communication et de consensus entre les différents membres de la coordination nationale, ce qui a entraîné une sorte d'improvisation dans la planification et la mise en œuvre des activités de l'organisation.

Le président de la CEI, Mr. Binguimale a été régulièrement accusé par la majorité des parties prenantes (particulièrement par l'opposition) d'être trop proche du Président Bozizé et du parti au pouvoir, et de prendre des décisions et des initiatives sans en référer aux autres membres du bureau de la CEI, et à la coordination nationale de l'opposition. Un exemple frappant est la controverse autour du rapport d'avancement qui a été à la base du décret convoquant l'électorat, et établissant la date des élections au 25 avril 2010. Dans les faits, le président de la CEI aurait apparemment produit lui-même un rapport sur l'état du processus électoral, et l'aurait soumis au Président de la République, pour lui permettre de choisir la date de l'élection. Aucun autre membre du Bureau de la CEI ou de la coordination nationale n'a été consulté dans le processus.

En conclusion, la mission a noté que la structure de la CEI est en quelque sorte encombrante et que la taille de la coordination nationale (31 membres) semble porter atteinte à son efficacité et à son effectivité. La mission reconnaît cependant que la composition actuelle de la CEI peut être justifiée par les efforts réalisés pour assurer une représentation équitable et équilibrée des différentes forces sociales et politiques de la RCA, suite au Dialogue Politique Inclusif.

### **III. LES ELECTIONS DE 2010 EN RCA: ETAT de la Préparation**

En dépit des nombreux aspects positifs du processus électoral relevés par la mission, il existe également un certain nombre de problèmes qui pourraient, s'ils ne sont pas réglés à temps, avoir un impact sur la perception que le public a du processus. Les aspects positifs et négatifs sont repris ci-dessous.

Parmi les développements positifs, la mission a noté le remplacement de certains membres de la coordination nationale de la CEI par l'opposition. Il est utile de mentionner que le fonctionnement de la CEI était assez bloqué lorsque l'opposition a commencé à critiquer ses représentants au Bureau de la CEI, les accusant de ne pas défendre ses intérêts au sein de la Commission. Il y a également eu des allégations que certains représentants de l'opposition à la CEI s'étaient alignés avec le parti au pouvoir. EN conséquence, l'opposition s'est efforcée de remplacer ces représentants par des représentants plus fidèles à ses vues et positions à la CEI. Ceci a été fait au niveau national environ mi-février 2010. La Commission s'occupait de l'établissement des structures au niveau régional à travers le pays lorsque la mission était à Bangui.

Les préoccupations relatives à la controverse qui entoure la date des élections et les tentatives de mettre en œuvre les résultats du dialogue politique inclusif de 2008. En particulier, il faut considérer certains aspects du processus d'inscription sur les listes électorales, la délimitation des circonscriptions électorales et la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), et la préparation des élections de 2010.

---

<sup>2</sup> Loi N°09.016 portant Code Electoral de la République Centrafricaine, 02 Octobre 2009, Article 22.

## 1. La date des élections

Une question importante soulevée par la plupart de parties prenantes est celle du timing des élections présidentielles et législatives. Selon les dispositions pertinentes de la Constitution, l'élection d'un nouveau président devrait avoir lieu au minimum 45 jours et au maximum 90 jours avant la conclusion officielle du mandat du président en exercice.<sup>3</sup> Etant donné que le Président Bozizé a prêté serment le 11 juin 2005, il faudrait tenir l'élection présidentielle 2010 entre mi-mars et la troisième semaine d'avril 2010.

En fait, le 25 février 2010 le Président Bozizé a pris un décret convoquant les électeurs et a fixé dimanche 25 avril comme la date des élections présidentielles et législatives.<sup>4</sup> La plupart de parties prenantes que la mission a rencontré ont exprimé leur désapprobation quand à cette date qu'ils estiment peu favorable à la tenue effective des élections présidentielles et législatives, en citant des carences de nature politique, technique, légale et administrative, à savoir :

- **Politique:** En fixant cette date, le Président Bozizé a contourné les procédures internes de la Commission Electorale puisque la majorité de ses membres, voire tous ses membres, n'étaient pas consultés au cours du processus de décision qui a précédé l'établissement de la date actuellement proposée;
- **Technique:** Le décret a été rapidement pris et donc ne reflète pas le véritable progrès du processus électoral sur terrain;
- **Légale:** Le décret paraît ignorer toutes les autres lois préalables incluses dans le code électoral amendé;
- **Administrative:** Le décret semble être basé sur un rapport que le Président de la CEI a établi unilatéralement sur l'état des lieux et les progrès du processus électoral. Apparemment, aucune des parties prenantes que la mission a rencontrées, à part cette dernière, n'a vu ce rapport avant qu'il ait été soumis au Président.

Tandis que le Président Bozizé et ses alliés politiques proches soutenaient la tenue des scrutins présidentiels et législatifs avant le délai du juin 2010, la communauté de bailleurs de fonds, y compris les Nations Unies, l'Union Européenne (l'UE) et certains pays comme la France réclament l'ajournement des scrutins. L'explication qu'ils avancent pour cet ajournement est, entre autres, l'indisponibilité des fonds requis pour l'organisation efficace des scrutins aussi bien que le fait que les listes électorales ne soient pas encore finalisées.

La mission a noté que la constitution de la RCA est muette en cas de non tenue de l'élection présidentielle selon le chronogramme légal, ce qui peut aboutir à une crise de légitimité si scrutin présidentiel a lieu après le délai de juin 2010. L'opposition, surtout le *Collectif des Forces du Changement* réclame l'ajournement des élections jusqu'à janvier 2011 pour que la CEI ait suffisamment de temps pour effectuer toutes les opérations préalables à un processus électoral paisible, crédible et transparent. Le parti au pouvoir accuse l'opposition de se servir des tactiques dilatoires qui visent à provoquer un vide institutionnel après le 10 juin 2010, ce qui obligera le Président Bozizé à partager ses pouvoirs exécutifs avec l'opposition. Cela explique en quelque sorte la précipitation apparente du Président à établir une date tôt pour tenir les scrutins.

Au départ résistent et inflexible quand aux réclamations de l'opposition d'ajourner les scrutins, maintenant le Président Bozizé a consenti à remettre les élections présidentielles et législatives au 16 mai 2010. Est-ce que cette nouvelle date va tenir ? C'est la question la plus importante. Des discussions à cet égard et à ce moment ont cours mais l'issue reste incertaine.

Quoiqu'il en soit, la mission suggère que la date des élections soit établie sur une base consensuelle avec de larges consultations avec toutes les parties prenantes importantes et tous les acteurs clés. Plus qu'une

---

<sup>3</sup> Constitution de la République Centrafricaine, Décret N° 04.392 du 24 décembre 2004, article 24, alinéa 5

<sup>4</sup> Décret N° 10.041 du 25 février 2010 portant convocation du Collège Electoral

simple décision politique, la date doit se baser sur des paramètres techniques sur terrain et sur toutes les exigences légales pertinentes afin d'établir un chronogramme véritable pour les élections de 2010.

A cet égard, la mission tient de la Constitution et du Code Electoral ce qui suit :

- La distribution des cartes de vote doit être complétée au moins un (1) mois avant la date des élections<sup>5</sup>;
- La date des élections doit être fixée et annoncée au moins 60 jours avant la tenue effective du scrutin<sup>6</sup>;
- La campagne électorale devrait commencer 14 jours avant la date des élections<sup>7</sup>;
- Le numéro, le nom et l'emplacement des bureaux de vote doivent être établis et publiés par la CEI 60 jours avant le début de la campagne électorale<sup>8</sup>;
- La nomination du personnel électoral à être déployé aux bureaux de vote doit être faite par le Ministre de l'Administration Territoriale 45 jours avant le début de la campagne électorale.<sup>9</sup>

## 2. Le processus d'inscription électorale- les électeurs s'inscrivent pour les élections de 2010

La question relative aux listes électorales devant être utilisées pour les élections de 2010 reste un des obstacles majeurs dans le processus électoral en cours en RCA. La mission a noté l'incertitude et la confusion qui entourent cette question, comme le moyen par lequel les listes électorales de 2010 sont en train d'être confectionnées n'est pas clair. Selon le Président de la CEI, le Pasteur Joseph Binguimalé, la commission électorale a adopté, après beaucoup de délais, la révision du registre électoral de 2005. Le *Kwa Na Kwa* (KNK), le parti au pouvoir, soutient cette décision, aussi. Le problème avec le registre de 2005 est que les dossiers sur lesquels il se base étaient, au départ, censément manquants avant qu'ils soient trouvés dans un entrepôt à Bangui qui appartient à une organisation internationale.

De surcroit, la mission a appris que l'informatisation du registre de 2005 a été censément accordée de manière unilatérale et non transparente à un opérateur technique qui s'appelle New Tech, et qui est prétendument géré par un proche du Président Bozizé et son parti au pouvoir. De plus, le processus d'informatisation est effectué de manière complètement opaque au point où aucune des parties prenantes que l'équipe a rencontré ne pourrait confirmer qu'ils avaient déjà vu ces dossiers depuis leur redécouverte ou qu'ils savaient comment le registre électoral s'établit. L'équipe entendait des rumeurs suggérant que les listes étaient en train d'être confectionnées en parallèle dans quelques municipalités, connues d'être des fiefs du parti au pouvoir, pour faire la base du soi-disant registre de 2005. La mission n'a pas pu valider ces suppositions à cause de la courte durée prévues pour son déploiement.

Quant à l'opposition et la plupart des organisations de la société civile, la meilleure façon d'établir des listes électorales fiables serait de faire un recensement général ou, au moins, un recensement limité aux gens légalement qualifiés à s'inscrire sur les listes et à voter, ce qui comprendrait beaucoup de gens déplacés à travers le pays.

Ces deux options sont en désaccord et il n'était pas très clair d'après la mission quelle option l'emporterait en fin de compte.

## 3. La circonscription électorale

D'habitude la circonscription électorale procède conformément aux facteurs objectifs tels que la densité de la population, la présence de l'infrastructure de transport et de communication, des particularités géographiques, des tendances existantes sur l'emplacement des villages, la viabilité financière, la capacité

---

<sup>5</sup> Loi N°09.016 portant Code Electoral de la République Centrafricaine, 02 Octobre 2009, Article 43, paragraphe 1.

<sup>6</sup> Idem, article 54, paragraphe 1

<sup>7</sup> Idem, article 54, paragraphe 2

<sup>8</sup> Idem, article 62, paragraphe 1

<sup>9</sup> Idem, article 63, paragraphe 1



administrative, les conséquences financières et administratives de la circonscription, et l'intérêt communautaire. Par conséquent, il faut se baser sur des critères et objectifs clairs et doit être menée par une commission indépendante.

Toutes les parties prenantes politiques, à l'exception de le KNK qui est actuellement au pouvoir, ont attiré l'attention de la mission au décret N° 10.049 qui a été pris le 2 mars 2010 est qui traite de la circonscription électorale pour les élections de 2010. Selon ce décret, la circonscription se faisait sur la base d'un rapport que le Ministère responsable pour l'administration territoriale a rédigé. Il n'y a même pas la moindre référence à la contribution de la CEI dans ce processus. La plupart des parties prenantes politiques pointent le doigt vers le Ministre de l'Administration Territoriale, qui est un membre très influent du parti au pouvoir et en même temps un proche du Président Bozizé.

La délimitation des circonscriptions électorales et la distribution des sièges au parlement sont données ci-dessous :

#### La circonscription électorale et la distribution des sièges au parlement

| District             | Population       | Nombre des sièges |
|----------------------|------------------|-------------------|
| 1 Commune de Bangui  | 531,763          | 9                 |
| 2 Ouham-Pendé        | 325,567          | 9                 |
| 3 Ombella-M'Poko     | 304,025          | 9                 |
| 4 Mambéré-Kadéï      | 289,688          | 10                |
| 5 Ouham              | 280,772          | 9                 |
| 6 Ouaka              | 224,076          | 8                 |
| 7 Lobaye             | 214,137          | 7                 |
| 8 Basse-Kotto        | 203,887          | 7                 |
| 9 Nana-Mambéré       | 184,594          | 6                 |
| 10 Mbomou            | 132,740          | 6                 |
| 11 Kémo              | 98,881           | 4                 |
| 12 Sangha-Mbaere     | 89,871           | 4                 |
| 13 Nana-Gribizi      | 87,341           | 3                 |
| 14 Haute-Kotto       | 69,514           | 4                 |
| 15 Bamingui-Bangoran | 38,437           | 2                 |
| 16 Haut-Mbomou       | 38,184           | 4                 |
| 17 Vakaga            | 37,595           | 3                 |
| <b>Total</b>         | <b>3,151,072</b> | <b>104</b>        |

Source: Décret N° 10.049 du 2 mars 2010

La mission a entamé une étude approfondie du décret et a noté que la distribution des sièges a été faite sans critères clairs ou bien définis. En général la distribution des sièges se fait proportionnellement à la taille de la population. Le principe directeur est d'assurer que le vote de chaque individu pèse de la même manière. Une des plaintes principales des partis de l'opposition est que le président et son gouvernement essayent de saper le principe de « une personne, un vote » en distribuant moins de sièges aux districts qui, historiquement, sont présumés faire partie des fiefs de l'opposition malgré la taille de la population.

La distribution des sièges dans les districts de Bangui, Ouham-Pendé et Ombella-M'Poko, qui ont neuf sièges chacun pour une population de 531 763, 325 567 et 304 025 respectivement, est en elle-même un cas de disproportion flagrante par rapport à un district comme Ouham dont la population est 280 772 et le nombre de sièges au parlement est également neuf. Vakaga (37 595) a 3 sièges, tandis que Kémo n'a que 4 sièges en dépit d'une population qui est presque trois fois plus grande (98 881).

De plus, dans certaines préfectures, le nombre cumulatif des sièges ne correspond pas au nombre total de sièges dans ces sous-préfectures. Cela est surtout le cas de Mambéré-Kadéï, avec 10 sièges pour 289 688 habitants selon le décret. Pourtant, en réalité, la somme des sièges dans cette préfecture est 11 malgré le fait qu'elle n'a que la moitié (même un peu moins) de la population de Bangui, qui a reçu 9 sièges.

En outre, il est problématique que les circonscriptions électorales se basent sur les listes électorales controversées de 2005. Une circonscription électorale qui se faisait sur la base des résultats du processus d'inscription électorale en 2010 aurait été plus souhaitable.

#### 4. La proposition des candidats

Selon le Code Electoral de la RCA, les candidats potentiels peuvent déposer leur dossier de candidature pour les élections présidentielles et législatives 30 jours au plus tard avant le début de la campagne électorale. Il n'y a aucune allusion claire ni dans la Constitution, ni dans le Code Electoral de la date à laquelle les candidats peuvent commencer le processus de leur enregistrement comme candidat ou de la date à laquelle la liste finale de candidats doit être publiée.

La mission a noté que les partis politiques et les coalitions se positionnent maintenant de manière active et qu'ils se préparent pour les prochaines élections. Dans l'état actuel, plusieurs personnalités proéminentes ont exprimés leur intention de participer à l'élection présidentielle de 2010, à savoir :

- Le Président Bozizé actuellement au pouvoir, proposé par la *Convergence Nationale* KNK;
- L'ancien Président Patassé qui se présentera comme un candidat indépendant suite à son expulsion du MLPC;
- Martin Ziguélé du *Mouvement pour la Libération du Peuple Centrafricain* (MLPC);
- Jean-Jacques Demafouth de l'*Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie* (APRD).

#### 5. La Situation Sécuritaire et le Programme de DDR

Bien que la ville capitale de Bangui est relativement calme, la situation sécuritaire reste assez précaire et volatile à travers le reste du pays, surtout dans le nord où des groupes de rebelles sont notamment actifs et provoquent des dégâts parmi les populations rurales. La situation sécuritaire s'est notamment empirée dans la partie sud-est du pays à cause de la présence des miliciens de l'Armée de Résistance du Seigneur dans les environs, puisqu'ils utilisent cet endroit comme une base d'arrière-garde.

Malgré le fait que la plupart des plus célèbres chefs rebelles font partie du processus de paix en cours en Centrafrique, le pays est loin d'être effectivement réuni.

Demafouth de l'APRD a exprimé son intention de présenter sa candidature dans les élections présidentielles. Mais dans les zones sous son contrôle, l'APRD exige un paiement d'une taxe pour y opérer. Un document à propos de ceci a été présenté à la mission. Le document suggère que toute personne, y compris les fonctionnaires, ayant l'intention de visiter une zone occupée par l'APRD doit payer une somme de 50, 000 Francs Centrafricains pour avoir l'autorisation de circuler librement dans ces zones.

L'opposition a fait connaître à la mission ses préoccupations au sujet de la présence de barrages routiers qui limitent la libre circulation dans certaines parties du pays. Des accusations d'intimidation sur certains membres de l'opposition par les forces de sécurité ont aussi été faites, mais la mission n'a pas pu vérifier ceci. Certains membres de l'opposition et de la société civile ont même affirmé que la tenue effective des élections présidentielles et législatives ne se fera que si le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) est effectivement mis en œuvre.

Le programme de DDR a été établi conformément aux dispositions de l'Accord Global de Paix signé à Libreville en Juin 2008, sous les auspices de l'ancien président Omar Bongo Ondimba du Gabon. La mission a noté que le programme a subi des retards en ce qui concerne le calendrier initial. Une des principales raisons mentionnées pour cela est le problème de la gestion financière du programme.

La mission est d'avis qu'il existe un besoin crucial d'accélérer la mise en œuvre du programme de DDR afin de créer les conditions minimales de sécurité propices à des élections pacifiques et concurrentielles.

## 6. Education Civique et Education de l'Electeur

La mission a noté que l'éducation civique et des électeurs demeurent l'un des plus grands défis à relever pour la CEI. Aucune activité de sensibilisation liée aux élections n'a eu lieu, malgré l'imminence du scrutin et tous les changements faits au Code électoral. La CEI et les organisations de la société civile, groupes qui seraient normalement impliqués dans ces programmes, indiquent l'absence ou l'indisponibilité des fonds comme raison principale. Mais la mission a aussi noté l'absence d'un plan et d'une vision claire à cet égard.

La mission a également constaté le faible niveau d'information et de sensibilisation sur le processus électoral en cours en Centrafrique. La majorité des citoyens à Bangui, par exemple, semblent avoir juste une idée générale sur le progrès du processus. La situation est probablement pire dans les zones rurales où les moyens de communication sont inexistantes ou pauvres, et le taux d'analphabétisme très élevé.

Il y a un besoin urgent et crucial pour la mise en œuvre de programmes d'éducation civique des électeurs au sujet des procédures et de l'importance du vote, ainsi que où et quand voter.

Ces campagnes d'éducation seraient de préférence menées par la CEI, les organisations religieuses et non-gouvernementales travaillant dans les domaines des élections, et par les partis politiques

La mission a noté que les organisations de la société civile (OSC) en RCA sont confrontées à des obstacles particuliers liés au manque de capacité organisationnelle et de ressources. Toutes les OSC que la mission a rencontrées ont exprimé leur volonté de jouer un rôle actif dans le processus en cours en organisant des campagnes de sensibilisation des électeurs, des observations électorales et d'autres activités, telles que le plaidoyer pour une plus grande représentation des femmes dans le processus de prise de décisions dans des institutions comme le gouvernement et le Parlement.

## 7. Médias: accès et équité

Les médias, en particulier la radio et la télévision, peuvent jouer un rôle crucial dans la formation de l'opinion publique concernant les choix électoraux. La mission a noté que les lois et règlements exigent un accès équitable aux candidats politiques aux médias gérés par l'Etat pendant la campagne électorale.

Le *Haut Conseil de la Communication (HCC)*, composé de neuf (9) membres, est chargé de surveiller et de réglementer l'accès aux médias pendant le processus électoral. La mission a appris que les médias ont été réticents à couvrir efficacement et équitablement l'actualité politique, de peur d'être harcelés ou victimes de violence. Les menaces et les incidents d'intimidation sont courants, même s'ils ne sont très visibles.

Certains partis de l'opposition ont rencontré les membres de la mission alors qu'ils étaient à Bangui et ont dénoncé le monopole qu'a le parti au pouvoir KNK sur les médias de l'Etat. Le HCC a fait savoir cependant que le temps d'antenne est disponible à tous les partis, mais que les partis d'opposition ne font pas de demandes pour y accéder..

La mission a fait une liste d'environ quarante journaux, dont seulement 15 sont publiés et diffusés régulièrement. Dans la plupart des cas, la qualité et le contenu étaient de mauvaise qualité Ceci est

évidemment dû à l'absence de législation destinée à contrôler le recrutement et la carrière des journalistes dans le secteur privé.

En gros, la couverture et l'impact des médias, audio-visuels et imprimés, sont très limités. La grande majorité du territoire n'est pas couverte du tout. Le manque de ressources financières et logistiques substantielles limite la portée des médias à Bangui.

## **8. L'Observation des Elections**

L'observation des élections peut grandement contribuer à la tenue d'élections démocratiques en promouvant la transparence, la crédibilité, la responsabilité et la confiance dans le processus électoral. Des observateurs des élections aident à éviter les violations et la fraude avant, durant et après les élections.

L'Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales (NDI) aide activement les organisations de la société civile impliquées dans le processus électoral en République Centrafricaine. L'Institut a établi un bureau à Bangui dans le but principal d'aider les organisations de la société civile avec l'observation des élections. D'autres groupes engagés à observer les prochaines élections incluent les organisations confessionnelles comme la Commission Justice et Paix de la Conférence Episcopale. En général, les organisations locales manquent de ressources nécessaires pour former et déployer des observateurs dans tout le pays.

Quant à l'observation internationale des élections, la CEI a exprimé sa volonté d'accueillir des missions internationales pour observer les élections de 2010. Plusieurs organisations prévoient de déployer des missions d'observation des élections en République centrafricaine, notamment l'Union Européenne, l'Union Africaine et EISA. Le PNUD est en train de créer un secrétariat technique, qui coordonnera les activités des missions d'observation internationales.

Les observateurs nationaux et internationaux doivent être accrédités par la CEI. Toutefois, la mission a noté l'absence de mécanismes en place pour répondre à ce besoin.

## **9. Rôle de la Communauté Internationale dans le Processus Electorale**

La communauté internationale contribue de manière significative à la promotion d'élections crédibles, transparentes et démocratiques en République Centrafricaine. Un fonds commun géré par le PNUD a été établi à cet égard avec diverses contributions des membres de la communauté de donateurs, qui s'élèvent à \$17 millions de dollars américains. L'Union Européenne, qui donne environ 6.5 millions d'euros, est le contributeur principal. De plus, un Comité de Pilotage composé des donateurs principaux du fonds, a été établi pour aviser et soutenir la CEI et les autorités Centrafricaines dans la gestion du processus électoral. Le PNUD fournit également une assistance technique à la CEI dans la gestion et la mise en œuvre des activités dans le processus d'inscription des électeurs.

La mission a noté que la communauté internationale a accepté de financer le processus électoral à condition que les règles de transparence et de bonne gouvernance soient appliquées, notamment en ce qui concerne le CEI. La mission a appris qu'une vérification de la situation financière de la CEI est en cours, mais n'a pas pu confirmer à quel stade se trouvait le processus.

Le gouvernement centrafricain contribue environ 2 milliards de francs centrafricains (environ € 3 millions) au fonds. Mais en raison de certaines conditions imposées par les membres de la communauté internationale avant de donner leurs contributions financières, le Président Bozizé a prétendument fait une avance personnelle d'un montant de 400 millions de francs centrafricains (environ € 600.000) à la CEI pour ses activités et opérations.

En effet, la CEI a besoin d'environ 9 milliards de francs centrafricains (US \$ 18 millions ou 14 millions €) pour mettre en œuvre toutes les opérations liées aux élections de 2010. Les Nations Unies et la France ont contribué respectivement US \$ 300 000 et 200 000 € jusqu'à présent.

Le budget initial de 2009 de la RCA ne contenait pas de fonds significatif pour financer le processus électoral. Ce déficit a été interprété par l'opposition comme signe du fait que le gouvernement de la RCA n'avait pas l'intention de tenir des élections. Afin de résoudre ce problème, l'Assemblée Nationale a convoqué une session spéciale au cours de laquelle le budget supplémentaire 2009 a été discuté et adopté. Ce budget supplémentaire a prévu 1 milliard de francs centrafricains (environ 1,5 M €) pour les activités liées aux élections. Le budget 2010 comprend un montant similaire égalant environ 2 millions de dollars américains. Une grande partie de cet argent n'a pas encore été mis à la disposition de la CEI pour son fonctionnement et ses opérations.

La mission a appris que le gouvernement centrafricain s'attend à recevoir des contributions financières promises par plusieurs gouvernements de la sous-région et du continent Africain pour le processus électoral. Ces promesses financières ne se sont toujours pas matérialisées.

## RECOMMANDATIONS

Sur la base d'un certain nombre de questions soulevées lors de nos rencontres et de nos discussions avec les parties prenantes et citées dans ce rapport, la mission d'évaluation pré-électorale d'EISA fait les recommandations visant à renforcer la crédibilité et l'équité du processus électoral en cours dans les RCA qui suivent:

- a) Il y a un besoin urgent d'un dialogue sincère et des consultations régulières entre les partis politiques et les parties prenantes, tant au sein du gouvernement et de l'opposition, afin d'assurer des élections inclusives, crédibles et pacifiques en République Centrafricaine. La mission pense que le dialogue politique initié dans le passé devrait se poursuivre et être renforcé par toutes les parties afin de traiter des problèmes soulevés par les parties prenantes et par l'opposition. Le dialogue est particulièrement nécessaire entre toutes les parties prenantes afin de discuter des mesures appropriées pour prévenir, gérer et résoudre les conflits liés aux élections;
- b) Plusieurs partis de l'opposition n'ont pas confiance en la CEI comme organisme indépendant et impartial, malgré qu'ils aient des représentants dans la Commission. La mission recommande que la CEI prenne part activement dans des dialogues avec les partis politiques et tout autres parties prenantes sur les activités et opérations à l'avance des élections. Ce dialogue peut inclure des rendez vous réguliers avec les parties prenantes, ainsi que leur fournir des informations visant à apporter des solutions aux problèmes.. Ceci améliorera sûrement la transparence du processus.
- c) Compte tenu des nombreuses réclamations concernant le processus d'enregistrement et étant donné que la plupart des partis politiques d'opposition et organisations de la société civile aient exprimé un manque de confiance dans la révision des listes des électeurs de 2005, la mission est d'avis que toutes les mesures appropriées doivent être prises pour établir d'abord la meilleure méthode pour obtenir une liste électorale complète et fiable pour les élections de 2010. Ensuite, , des procédures claires doivent être définies à l'avance, après consultation des parties prenantes et spécialement les partis politiques pour atteindre cet objectif;
- d) La mission encourage les efforts d'éducation civique et électorale en vue de sensibiliser les électeurs sur l'importance du vote, les procédures de vote et la nécessité de compétitions électorales pacifiques;
- e) Les parties prenantes des élections ont fait savoir à la mission qu'EISA sera la bienvenue en RCA pour observer les prochaines élections. Il est souhaitable que s'il y est invité, EISA déploie une mission d'observation électorale continentale.
- f) La mission encourage la communauté internationale à continuer à travailler étroitement ensemble pour soutenir effectivement la RCA et aider dans l'organisation pacifique des élections crédibles et transparentes. Ceci est essentiel pour maintenir la dynamique du dialogue politique inclusif, contribuant à l'établissement de la démocratie et d'une paix durable dans le pays;
- g) La mission encourage le gouvernement centrafricain et les autres autorités compétentes à s'assurer de la sécurité de tous les acteurs politiques, en particulier ceux des partis d'opposition, afin de leur permettre de participer librement au processus électoral. Pour que le processus électoral en soit considéré comme juste et crédible, elle doit être dépourvue de nombreux actes d'intimidation politiquement motivés, de harcèlement ou de violence.

## RENCONTRES AVEC LES PARTIES PRENANTES

La mission pré-électorale de EISA a rencontré un grand nombre de parties prenantes, y compris:

- Mme. Georgette Florence Koyt-Deballe, Secrétaire général adjoint, KNK;
- Pasteur Binguimalé Joseph, Président de la CEI;
- Me Aristide Sokambi, Avocat, Barreau de la RCA et de la Belgique - Ancien Ministre de la Justice;
- M. Modeste Gonda, Président, Conseil Inter-ONG de la RCA (CIONGCA);
- M. Gabriel Jean Edouard Koyambounou, membre du MLPC et de l'Union Active des Forces Vives de la Nation (UFVN);
- Me Mathias Barthélémy Morouba, Avocat et membre de la Commission Justice et Paix;
- M. Alain Vauck Ayadokoun, Conseiller technique principal, Projet Elections BINUB/PNUD;
- Mme Gisèle Pana, l'Association des Femmes Juristes de la République Centrafricaine (AFJC) et le Programme pour la Participation Politique des Femmes dans la Consolidation de la Paix (G23);
- M. Dieudonné Kombo-Yaya, Ancien Ministre des Affaires étrangères;
- M. Pascal Konan, Agent de Liaison, Bureau de l'Union Africaine en République Centrafricaine;
- Mme Fernande Françoise Sackanot, Vice-président, Conseil Supérieur de la Communication;
- M. Frederick B. Cook, Ambassadeur, Ambassade des Etats-Unis en République centrafricaine;
- M. Timothy L. Smith, Premier Conseiller, Ambassade des Etats-Unis en République centrafricaine;
- M. David G. Wisner, Vice-Consul, Ambassade des Etats-Unis en République centrafricaine.

## REMERCIEMENTS

La mission apprécie grandement l'accueil que lui ont accordé toutes les parties prenantes qu'elle a rencontrées, en particulier la CEI, les représentants des partis politiques et les organisations de la société civile. Cette mission n'aurait pas atteint ses objectifs sans la coopération et la disponibilité rapide de ceux qu'elle a pu rencontrer.

L'équipe tient à exprimer sa sincère gratitude au personnel du NDI à Bangui, à savoir M. Bernard Pouya (Directeur pays) et Mme Bernard Vandetta-Jones (Assistante Administrative Résidente). Leur familiarité avec le contexte politique de la RCA et leurs contacts à Bangui ont été cruciaux pour la réussite de la mission.

**Johannesburg, le 6 avril 2010**

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>M. Dieudonné TSHIYOYO</b>  | <b>Gestionnaire de programme, PPE, EISA Johannesburg</b>   |
| <b>M. Anselme SIAKAM NANA</b> | <b>Administrateur de programme, PPE, EISA Johannesburg</b> |
| <b>M. Aimé Kouadio KONAN</b>  | <b>Adjoint au Chef de Projet, EISA Côte d'Ivoire</b>       |